



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élargissement

Question écrite n° 69328

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur l'état d'avancée des négociations d'adhésion à l'Union européenne de Chypre et de Malte. En effet, si ces dernières auraient avancé de façon rapide et satisfaisante avec Chypre, il n'en serait pas de même avec Malte. Mais peu d'informations circulent à ce sujet. Elle lui demande donc de bien vouloir lui faire le point sur ce dossier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur l'état d'avancement des négociations d'adhésion avec Malte et Chypre. Les conférences ministérielles d'adhésion des 11 et 12 décembre 2001 ont permis à ces deux pays candidats de confirmer la progression soutenue de leurs négociations d'adhésion à l'Union européenne. Les 29 chapitres de l'acquis communautaire sont ouverts avec ces deux candidats. Avec 24 chapitres provisoirement clos à ce stade, Chypre se trouve en tête des pays candidats, juste derrière la Slovénie (25 chapitres provisoirement clos), au même niveau que la République tchèque, et devant la Hongrie (23 chapitres provisoirement clos). Avec 19 chapitres provisoirement clos, Malte se trouve au même niveau que la Pologne, ce qui témoigne de la qualité de sa candidature et de l'efficacité du rattrapage, puisque la décision d'ouvrir les négociations d'adhésion avec Malte est intervenue au Conseil européen d'Helsinki, il y a juste deux ans, tandis que les négociations d'adhésion avec la Pologne ont été ouvertes au Conseil européen de Luxembourg, en décembre 1997. Pour Chypre et Malte, l'année 2001 a notamment été marquée, dans les négociations d'adhésion par la clôture provisoire du chapitre transports. La France a été particulièrement vigilante sur la négociation du volet sécurité maritime, puisque le pavillon de ces deux pays figure sur la « liste noire » du Mémoire de Paris. C'est à la demande de la France que les positions communes de l'Union avec Chypre et Malte ont été renforcées et que de très strictes conditions de clôture provisoire ont été imposées. La Valette et Nicosie se sont ainsi engagées à soutenir les positions de l'Union visant au renforcement de la sécurité maritime à l'Organisation maritime internationale (OMI), à renforcer les contrôles exercés au titre de l'état du port et de l'état du pavillon, à révoquer au jour de leur adhésion l'agrément qu'elles accordent aux sociétés de classification de navires marchands non homologuées par l'Union. De plus, la France a obtenu l'insertion d'une clause de rendez-vous sur ce chapitre, une fois que le nouvel acquis communautaire Erika 1 et Erika 2 aura été définitivement adopté. A la suite des attentats du 11 septembre aux Etats-Unis, Chypre et Malte ont pris de nouveaux engagements relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et se sont alignées sur les conclusions du Conseil européen extraordinaire du 21 septembre, consacré à la lutte contre le terrorisme. Pour Chypre, des difficultés subsistent dans la négociation des chapitres relatifs à la politique de la concurrence et à la fiscalité, notamment s'agissant du régime fiscal des sociétés offshore qui n'est pas encore conforme à l'acquis. Pour Malte, les questions suivantes restent en suspens : la reprise de l'acquis relatif à l'environnement et à la PAC a pris du retard ; Malte n'est pas encore alignée sur la politique commune des visas. Par ailleurs, un accord devrait intervenir prochainement pour accorder à Malte une dérogation lui permettant de maintenir certaines restrictions

aux acquisitions foncières et immobilières, afin de préserver l'île d'un choc spéculatif après l'adhésion compte tenu de l'exiguïté du territoire (300 kilomètres carrés) et de sa densité de population, la plus élevée d'Europe (1 200 habitants au kilomètre carré). Pour Chypre, le Conseil affaires générales du 10 décembre 2001 a rappelé que « les parties impliquées dans les efforts visant à résoudre le problème chypriote doivent tirer pleinement profit de l'occasion qui s'offre à elles d'obtenir un règlement de la situation avant l'achèvement des négociations d'adhésion ». Le Conseil, qui a salué les rencontres du 4 et 5 décembre entre MM. Denktash et Cleridès « formule l'espoir de voir des progrès substantiels être réalisés lors de la poursuite des entretiens fixés pour la mi-janvier 2002 sous l'égide des Nations unies ». Le Conseil a enfin rappelé que « les dispositions relatives à un règlement politique peuvent être comprises dans les modalités d'adhésion de Chypre à l'Union européenne conformément aux principes sur lesquels l'Union européenne a été fondée ».

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69328

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6674

Réponse publiée le : 7 janvier 2002, page 45